



---

## INFOLETTRE APELS : HIVER 2018 - PRINTEMPS 2019

---

Bonjour Webmestre,

*Nous sommes toujours en évaluation en vue du changement de plate-forme. Prenez note cependant que même le moment venu, vous pouvez/pourrez communiquer avec nous en tout temps à notre adresse de courriel habituelle, celle-ci étant indépendante de la plate-forme :*  
[\(<http://www.lacstukely.com>\)](http://www.lacstukely.com)



### À L'AGENDA

#### ◆◆ AGA (assemblée générale annuelle APELS)

Cette année, l'AGA se tiendra le samedi **25 mai** prochain, à 9 h 30, à l'hôtel de ville d'Eastman (160, ch. George-Bonnallie). Conformément aux règlements de l'APELS, une convocation formelle, accompagnée de l'ordre du jour et de tous les documents afférents (projet de procès-verbal de l'AGA 2018, états financiers, etc.) vous sera acheminée au moins 10 jours avant sa tenue. Nous vous attendons en grand nombre!

#### ◆◆ Analyse de l'eau potable

Cette année l'analyse aura lieu le dimanche **7 juillet**. En juin, un flash-info vous parviendra avec tous les détails de sa tenue (lieu, horaires, types d'analyse, tarifs, etc.). Pour rappel, tous peuvent s'en prévaloir, un regroupement qui permet à l'APELS de négocier des tarifs avantageux. Notez bien qu'il est possible de réactiver son membership ou même de devenir membre sur les lieux, le jour même.

#### ◆◆ Subvention pour arbustes de bandes riveraines

La Municipalité d'Eastman nous avise que la campagne de commande d'arbustes pour les bandes riveraines est commencée.

Le but de cette campagne est d'encourager les propriétaires riverains à tendre vers une végétalisation des bandes riveraines jusqu'à 10 mètres de la ligne des hautes eaux. Dans cet esprit, elle s'engage à contribuer financièrement, en précisant que :

« Si vous habitez sur le bord d'un lac ou d'un cours d'eau, vous êtes éligible à une subvention allant jusqu'à 50 \$ sur le coût des arbustes à planter dans la zone de 5 à 10 mètres de votre bande riveraine. »

Les riverains désirant ainsi bonifier leur bande riveraine sont invités, avant de procéder, à soumettre un plan d'aménagement sommaire. Le remboursement jusqu'à 50\$ sera émis sur preuve d'achat et de plantation des arbustes dans cette zone.

La date limite pour transmettre les commandes est le vendredi **3 mai** 2019, à 16 h! L'adresse de courriel à contacter au besoin : [environnement@eastman.quebec](mailto:environnement@eastman.quebec)

Vous pouvez cliquer sur ces 2 liens pour accéder respectivement à la [liste des arbustes disponibles](#) et au [formulaire de commande](#) (au format PDF)



## LES BRÈVES

### 👉 Résultats RSVL

Nous sommes toujours dans l'attente des résultats des diverses analyses de l'eau du lac, résultats « espérés » (selon ce qui nous avait été annoncé) au mois d'avril. L'APELS vous les communiquera dès qu'ils seront disponibles. Pour mention, lors de son prochain CA (le 5 mai), les administrateurs examineront s'il y a lieu de maintenir notre participation à cette initiative qui semble connaître plusieurs difficultés.

### 👉 Bernaches : c'est la saison!

En concertation avec le Parc national du Mont-Orford et le Centre de villégiature Jouvence, l'APELS préconise la poursuite des actions communes ayant permis, depuis 2010, une réduction significative du nombre de bernaches résidentes au lac Stukely.

Les mesures recommandées consistent à :

- rendre l'accès aux berges moins intéressant en y laissant pousser l'herbe et en y plantant des arbustes et des arbres;
- installer des miniclôtures pour empêcher l'accès;
- mettre en place divers dispositifs destinés à les effrayer : rubans réfléchissants, vieux CD suspendus à une corde, ballons épouvantails (à un mètre du sol);
- les effrayer par le son, la lumière, des claquements de mains, en y promenant votre chien, etc., le but étant de les déranger quotidiennement.

Il est également recommandé de maintenir ces mesures tout l'été puisque, bien qu'elles arrivent principalement à la fin de mars ou au début d'avril, certaines se présentent au début d'août. Si vous vous absentez, demandez la coopération de vos voisins.

### 👉 (Usage des...) Motoneiges sur le lac

Lors de l'hiver 2018-2019, la circulation de motoneiges sur le lac Stukely a été observée à quelques reprises. Il convient ici de rappeler à tous les propriétaires et usagers, ainsi qu'aux visiteurs, qu'il leur est interdit de circuler sur la surface gelée du lac Stukely en tout temps.

À la suite de plaintes exprimées lors de la dernière réunion du Conseil en date du 4 mars dernier, la Municipalité tient à rappeler aux motoneigistes les règles de base concernant la circulation de motoneiges sur son territoire.

En résumé :

- l'usage des motoneiges est autorisé dans les sentiers prévus à cet effet par les différents clubs de motoneigistes au Québec;
- il est toléré de traverser les voies publiques aux endroits indiqués, ainsi que pour faire une distance maximale d'un kilomètre pour rejoindre une piste ou des services de ravitaillement;
- le propriétaire d'un terrain peut utiliser sa motoneige sur son propre terrain en respectant la distance minimale de 100 mètres des habitations;
- pour circuler sur un terrain privé, l'utilisateur d'une motoneige doit avoir l'autorisation expresse du propriétaire du terrain;
- en ce qui concerne les surfaces gelées des lacs et rivières, il est interdit d'y circuler en motoneige, à moins d'une entente préalable avec la municipalité.

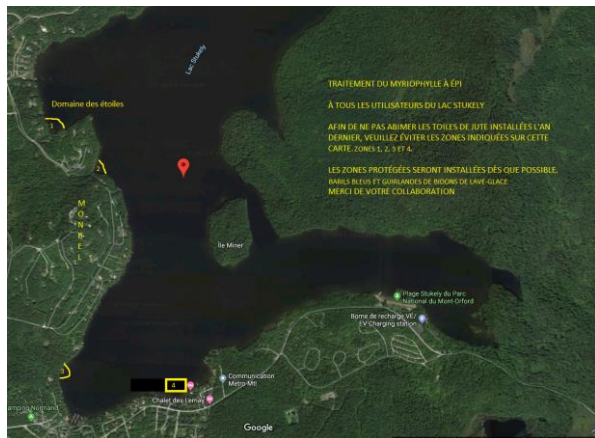
Ces directives sont tirées de la Loi sur les usages des véhicules hors-route du Québec et du règlement de zonage municipal d'Eastman. Pour voir le libellé exact du règlement municipal, vous pouvez [cliquer ici même](#) pour accéder à sa version Word.



## LES DOSSIERS EN COURS : PROJET MYELS

### 👉 Les zones protégées (myriophylle)

Une équipe de l'APELS va procéder le plus tôt possible après la fonte de la glace sur le lac à la réinstallation des cordages et des flotteurs qui indiquent les zones protégées, lesquelles ont fait l'objet d'un traitement destiné à contrôler la prolifération du myriophylle à épi.



Dans le but d'éviter des dommages aux toiles de jutes installées l'été dernier, nous demandons aux pêcheurs parmi vous qui s'activeront sur le lac dès la fonte des glaces d'éviter les zones indiquées sur la carte ci-jointe (**cliquer sur l'image pour accéder à la grande version**) avant que nous puissions installer les cordages et repères.

L'APELS vous remercie d'avance pour votre collaboration.

### 👉 La station de lavage des embarcations

Toujours dans la perspective de protéger l'écosystème du lac Stukely, le projet d'implantation d'une station de lavage à bateaux à Eastman progresse bien. Rappelons que ce projet permettra le lavage de toutes embarcations qui seront mises à l'eau dans les secteurs résidentiels du lac Stukely, soit le Domaine Monbel, le Domaine des Étoiles et le secteur sud.

En effet, depuis l'automne 2018 plusieurs rencontres et discussions tenues entre les représentants de l'APELS et de la municipalité d'Eastman ont porté fruit. Il faut souligner que les représentants de la municipalité au comité directeur du projet MYELS et les membres du comité consultatif en environnement (CCE) se sont montrés très réceptifs à l'implantation d'une telle station.

Plus particulièrement :

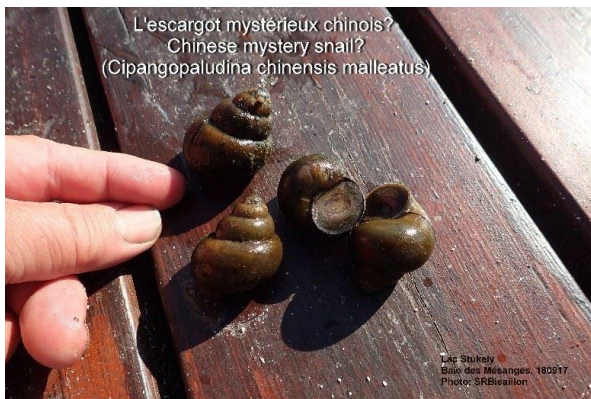
- une rencontre du comité directeur du projet incluant les représentants de la municipalité d'Eastman à ce comité et le responsable des travaux publics a permis de statuer sur le concept de la station, incluant son emplacement ainsi que les coûts estimés de l'éventuelle station de lavage. Le partage des coûts d'implantation a également été discuté et des solutions de financement seront présentées au conseil municipal pour discussion et approbation;
- une résolution du Conseil municipal a été adoptée lors de la réunion du 4 mars dernier concernant la production par la Municipalité d'une demande de subvention auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette subvention permettrait de couvrir jusqu'à 25 % des coûts d'implantation de la station. Cette résolution confirme l'intérêt de la municipalité à procéder dès cette année.

Nous anticipons que l'approbation du Conseil municipal suivra sous peu pour le début des travaux d'infrastructure de la station de lavage.



## LA VEILLE EEE (espèces exotiques envahissantes)

### 👉 L'escargot mystérieux chinois : une autre EEE confirmée au lac Stukely



À la suite de l'installation des toiles de jute, l'équipe MYELS a procédé à la mi-septembre à de l'arrachage manuel autour des sites traités de myriophylle à épi. Cette équipe se composait de deux plongeurs du RAPPEL, du directeur du projet MYELS et d'un ichtyologue (spécialiste de la faune aquatique) bénévole. Dans le secteur sud du lac, nous avons remarqué sur et autour des toiles de jute cet escargot (gastéropode) en nombre assez important d'environ 40 à 50 individus au mètre carré.

Après plusieurs vérifications auprès des autorités compétentes en la matière, soit le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP), le Conseil québécois des

espèces exotiques envahissantes (CQEEE), dont Mme Isabelle Picard spécialiste des mollusques, de même qu'auprès de Mme Alexandra Roy de la MRC Memphrémagog, il a été établi formellement qu'il s'agit bel et bien de l'*Escargot mystérieux chinois*, une autre EEE.



Par la même occasion, nous avons aussi remarqué que les petits broutent les folioles de myriophylle à épi. Fausse joie cependant car les racines de myriophylle demeurent intactes et repoussent l'année suivante.

### D'où provient ce nouvel intrus ?

D'abord importé d'Asie au XIXe siècle lors de la construction des chemins de fer transcontinentaux, il s'est par la suite répandu chez nos voisins du Sud. Selon Isabelle Picard, on en retrouve déjà dans la rivière des Mille-Îles, au lac Boivin à Granby, au lac Magog et dans le bassin versant du lac Champlain. Il est aussi en vente libre dans certaines boutiques pour les aquariophiles.



### Cycle de vie, habitat et reproduction

Les femelles vivent jusqu'à 5 ans et les mâles de 3 à 4 ans. Chaque femelle libère 65 œufs par an ou le double si elle est stressée! En fonction de la taille des adultes recueillis, on estime actuellement que cet escargot est présent depuis environ 5 ans au lac Stukely. Il mange de tout dont, malheureusement, le zooplancton qui est la nourriture de base des petits poissons, des crustacés et autres invertébrés indigènes. Selon la littérature, les adultes mesurent généralement 4 cm de diamètre mais peuvent atteindre jusqu'à 6,5 cm de diamètre. Cet escargot peut aussi vivre hors de l'eau près des zones humides autour des habitations.

### Sa prolifération dans notre lac

Pour l'instant, il semble se concentrer dans le secteur résidentiel au sud du lac, mais nous n'avons pas encore procédé à un inventaire proprement dit. Il semble plutôt évident qu'il va s'implanter sur tout le littoral, même si c'est un unijambiste!

### Que faire avec cette EEE

Selon les experts, il n'y a pas grand-chose à faire, à part les cueillir et les jeter; c'est ce que font des plongeurs au lac Memphrémagog pour la moule zébrée. Même si l'on retrouve des recettes sur Internet et qu'il est consommé en Chine, le MAPAQ n'a pas autorisé sa consommation car selon le site du MFFP il y aurait eu des cas d'infection intestinale en Chine

### Inspection et entretien de votre prise d'eau dans le lac

Nous avons aussi remarqué que plusieurs riverains ont des prises d'eau dans le lac. Compte tenu de sa taille, cet escargot adulte pourrait obstruer une petite conduite d'eau. Il serait prudent de vérifier que le bout de votre tuyauterie dans le lac possède un grillage ou filtre en bon état.

### Prévention

Veiller à ne pas transporter cet escargot dans un autre milieu aquatique en inspectant et lavant soigneusement tous les recoins de votre embarcation. Les adultes sont très visibles, mais les petits sont plutôt transparents et s'agglutinent /collent facilement à tout.

### Références :

MFFP <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/vivipare-chinoise/>

Wikipedia (hélas! en anglais) [https://en.wikipedia.org/wiki/Chinese\\_mystery\\_snail](https://en.wikipedia.org/wiki/Chinese_mystery_snail)



Au cours de l'été 2018, à la suite du premier constat de la présence de moules zébrées au lac Memphrémagog, la MRC et ses différents partenaires ont procédé à des échantillonnages dans plusieurs lacs sur leur territoire dans le but de disposer d'un état exact de la situation et, ainsi, de pouvoir « calculer » la cote de vulnérabilité - en termes d'implantation et de reproduction - des moules zébrées, pour chacun des lacs testés.

Le 12 février 2019, lors de la conférence de presse de la MRC, Mme Alexandra Roy a mis en évidence la nécessité des mesures préventives et présenté les indices de vulnérabilité des lacs selon l'analyse du Calcium (Ca). *(Pour accéder à l'excellent résumé (au format PDF) des cotes de vulnérabilité que relate le [communiqué déposé à la conférence de presse](#), vous pouvez cliquer ici même).*

Les lacs présentant une concentration en calcium (mg/l) inférieure à 12 sont considérés comme ayant un risque très faible de vulnérabilité à l'introduction et la survie de la moule zébrée. **Le lac Stukely a obtenu une cote inférieure à 12 mg/litre dans les 3 sites testés**, avec une moyenne de 7,49 mg/l. Bonne nouvelle donc pour notre lac sur cet item. Le niveau de calcium y est dû aux seules conditions naturelles du milieu (géologie) et n'a aucun rapport avec l'activité humaine.

Mais le message demeure clair : la seule prévention contre les EEE, y compris mais pas exclusivement contre la moule zébrée, est LE LAVAGE sous-pression à 2,600 Psi ou à l'eau chaude et brossage, incluant le nettoyage des hélices, la vidange des viviers et le séchage des bateaux, remorques, canots, kayaks, planches, etc. Il faut que chaque utilisateur devienne responsable, connaisse les bonnes techniques de lavage et comprenne l'importance de toujours le faire.

Un simple rappel des autres espèces envahissantes dont certaines affectent déjà notre lac vous en convaincra :

- myriophylle à épi,
- escargot chinois mystérieux,
- cladocère épineux,
- gobi à taille normale,
- carpe asiatique,
- nitellopsis obtura,
- moule quagga.

**Bref, la prévention est notre meilleure arme pour empêcher l'introduction et la propagation de ces espèces exotiques envahissantes (EEE) dans notre lac, une activité au coeur de la mission de l'APELS.**



*L'APELS s'occupe de la protection de l'environnement du lac Stukely et de la qualité du milieu de vie.*

*Travaillons ensemble à la protection du lac.*

*Vous recevez ce message parce que vous nous avez indiqué cette préférence à <http://www.lacstukely.com/>  
Si vous ne souhaitez plus recevoir l'Infolettre APELS, veuillez cliquer "Unsubscribe" plus bas.  
Copyright © APELS, 2013-2016 - Tous droits réservés. 16, chemin des Oblats, Eastman, Québec JOE 1P0*